



Ottawa, Canada

Le Canada demande un examen de l'application de l'Acte final d'Helsinki . . .	1
Un Louvre moins connu: la Commission économique France-Canada	3
Entente canado-roumaine sur les échanges agricoles et scientifiques	3
Restauration d'un des derniers forts du Régime français	4
Création récente d'une Banque nationale d'emplois	4
Accord canado-cubain	5
Centre d'essai pour satellites	5
Parkas produits en série dans le Grand Nord canadien	5
L'Office de tourisme rend hommage à l'ASAE	6
Une société albertaine se lance dans la fabrication du gasohol	6
Nouvelle victoire de J. Gareau	6
Film de l'ONF sur l'alcoolisme	6
Chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Dernière heure

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de M. Jules Léger, gouverneur général du Canada de 1974 à 1979. Dans son prochain numéro *Hebdo Canada* consacrera un article à cet ancien diplomate et haut fonctionnaire qui consacra 38 années de sa vie au service du Canada.

Le Canada demande un examen de l'application de l'Acte final d'Helsinki

Il est nécessaire d'entreprendre un examen objectif et attentif de l'application actuelle des dispositions de l'Acte final d'Helsinki et de mettre l'accent sur le respect de ses principes, a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la séance d'ouverture de la Réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le 12 novembre, à Madrid, Espagne.

Pour servir les desseins de l'Acte, les États participants doivent mesurer et améliorer la qualité de leurs réalisations et formuler de nouvelles propositions destinées à approfondir leur engagement collectif, a souligné M. MacGuigan dans son allocution, dont voici des extraits.

...L'Acte final est l'expression institutionnelle d'une politique destinée à réduire les tensions et à intensifier la coopération en Europe. Il nous aide donc à évaluer l'état des relations Est-Ouest...

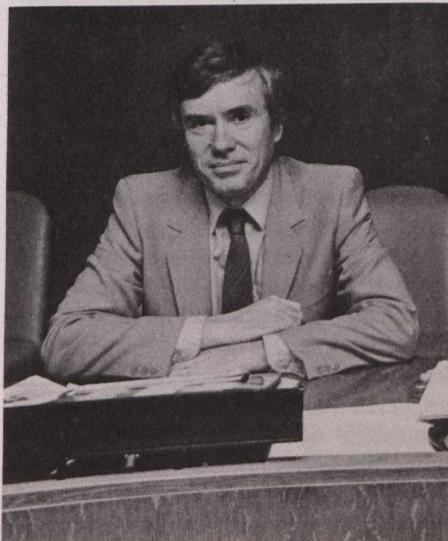
A cet égard, je me dois de souligner que la réunion de Madrid a revêtu une importance bien plus grande que nous ne l'avions prévu lorsqu'elle a été convoquée, il y a plusieurs années. Il nous est impossible ici d'ignorer la détérioration des relations entre l'Est et l'Ouest, qui a abouti en décembre dernier à l'intervention soviétique en Afghanistan. Quelle que soit la façon dont cette intervention est perçue, il est indéniable que l'environnement international a été sérieusement secoué, tout comme la confiance sur

laquelle repose toute la politique de détente. Nous ne pouvons interpréter la crise afghane comme un simple problème local ou régional, ou comme une question étrangère au cadre des relations Est-Ouest...

L'Histoire nous a douloureusement enseigné qu'il est impossible de maintenir la confiance et la stabilité dans une région donnée si, dans une autre région, règnent la méfiance et l'instabilité. Pour que cette confiance prédomine en Europe, les États participants doivent accepter que les mêmes règles de conduite soient appliquées uniformément. En l'absence de cette prémisse et d'une démarcation nette entre la poursuite des intérêts nationaux et la pratique de la retenue, cette politique que nous avons appelée détente sera inévitablement ébranlée.

L'alternative à la détente, dont le concept le plus fondamental est le non-recours au conflit armé, est quelque chose qu'aucun de nous ne peut contempler avec équanimité. Mais cette irréversibilité ne s'applique pas nécessairement au processus de coopération Est-Ouest, qui a grandi autour de la détente et en forme une précieuse composante. N'en prenons pour preuve que les mesures que mon gouvernement, et d'autres gouvernements représentés ici, se sont vus contraints de prendre en réponse à l'intervention soviétique en Afghanistan.

Tant que les troupes soviétiques resteront en Afghanistan, cette question jettera inévitablement une ombre sur la détente actuelle. Néanmoins, mon gouver-



M. Mark MacGuigan

Milton Grant, Nations Unies

nement estime que l'Est et l'Ouest doivent avoir comme objectif commun de maintenir l'équilibre des forces militaires; par conséquent, il continuera à suivre des politiques destinées à réduire les tensions et à accroître la coopération dans le cadre d'un processus qui doit être réciproque, global et indivisible. Mais si c'est là le sens de la détente, nous avons l'intention de nous assurer qu'elle repose sur de solides assises de dissuasion.

Désarmement

...Il ne sera évidemment pas possible d'accroître la confiance dans la sphère politique si le rythme actuel de l'accumulation des armes se maintient. Détente politique et ralentissement de la course aux armements doivent aller de pair. Ainsi, la confiance créée par chaque État a un effet de renforcement mutuel sur l'État voisin.

A l'examen, nous constatons que les dispositions de l'Acte final relatives à la consolidation de la sécurité militaire sont modestes. Cependant, les mesures destinées à renforcer la confiance, instituées à Helsinki, peuvent contribuer à une plus grande stabilité en Europe centrale, qui est la zone d'affrontement possible la plus sensible.

L'expérience que nous avons acquise ces cinq dernières années, grâce aux mesures de confiance, a été positive. Elle nous encourage à explorer la proposition énoncée dans l'Acte final, selon laquelle ces mesures pourraient être développées et étendues de façon à renforcer cette confiance. L'adoption de telles mesures pourrait créer une atmosphère de plus grande ouverture et de plus grande stabilité dans les affaires militaires, ce qui pourrait déboucher sur l'adoption de mesures de désarmement réel, sur un accord sur le règlement pacifique des différends, et ultimement sur un pacte de non-agression. Cependant, nous soutenons que, pour que les mesures de confiance puissent jouer ce rôle, elles doivent être militairement significatives, vérifiables, mutuellement obligatoires et applicables à toute l'Europe, de l'océan Atlantique à l'Oural. Nous sommes également persuadés que, tant que ces critères prévaudront, il sera possible de dégager de la réunion de Madrid un mandat en vue de la convocation d'une réunion subséquente, peut-être à un haut niveau, qui explorerait les moyens de développer et d'étendre les mesures de confiance et rapporterait les résultats de ces travaux à

la prochaine réunion de suivi de la CSCE...

Coopération économique

...L'Acte final offre de nombreuses possibilités de collaboration plus grande dans les secteurs de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement. Nous avons reconnu dans ce document que la coopération dans ces domaines peut être développée sur la base de l'égalité, de la satisfaction mutuelle et de la réciprocité...

Comme ils constituent la plus grande partie de la communauté industrielle internationale, les États participants partagent de lourdes responsabilités vis-à-vis du reste du monde. Nous devons faire face à d'immenses défis. Nous devons également coopérer pour y répondre. Nous devrions rechercher une répartition plus rationnelle des ressources, qui bénéficierait non seulement aux peuples de l'Europe et de l'Amérique du Nord, mais également aux pays en développement. Nous devrions oeuvrer ensemble pour soulager la pression que les demandes de plus en plus fortes de nos peuples imposent à la capacité déjà limitée de nos économies. Nous devons répondre, dans les limites du possible, aux revendications justifiées des pays du Tiers-Monde. Nous devons résoudre la crise de l'énergie et empêcher tout autre amenuisement des autres ressources naturelles. Nous devons protéger et améliorer l'environnement. Ces problèmes appellent une collaboration menée dans un esprit de confiance et d'avantages réciproques.

...L'accent que le Canada met sur le principe des droits de l'homme et son application à la coopération humanitaire entre États participants ne détruit pas l'équilibre de l'Acte final. La confiance mutuelle que ce document avait pour but d'établir dans nos relations est fondamentalement un renforcement de la confiance entre les peuples. Je dois noter, avec grande tristesse cependant, que depuis la signature de l'Acte final, des êtres humains ont été harcelés, arrêtés, jugés, exilés et emprisonnés, simplement pour avoir essayé de surveiller l'application des dispositions de l'Acte et d'exercer leurs droits, d'ailleurs endossés par l'Acte. Il ne fait aucun doute que cette persécution est aujourd'hui une cause majeure de frictions entre l'Est et l'Ouest.

Bien que les droits de l'homme puissent être interprétés de différentes façons, l'Acte final exige la conformité

d'opinions sur certains concepts, dont celui de "la dignité inhérente à l'être humain". Nous avons souscrit aux règles de l'éthique au chapitre des droits de l'homme, contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les pactes internationaux connexes. Je crois donc qu'il est correct et important de demander instamment à tous les États participants d'harmoniser leurs pratiques dans ce domaine avec les normes auxquelles ils ont librement souscrit par ces accords.

Réunification des familles

Depuis la signature de l'Acte final, les mouvements démographiques entre l'Est et l'Ouest sont devenus plus ouverts et, dans nos relations avec certains États participants, nous avons constaté des progrès rassurants dans les réunions de familles et les visites. Cependant, il reste encore des cas et des problèmes spéciaux qui, fondamentalement, peuvent être divisés en deux catégories: d'une part, il y a les barrières administratives telles que la multiplicité des autorités avec qui les particuliers et nos ambassades doivent traiter en ce qui concerne les déplacements pour raisons familiales. Ces problèmes pourraient être résolus par des changements pratiques. D'autre part, il y a le problème bien plus contraignant des complications créées par le statut des parrains dans les cas de réunion et de visite des familles. En rejetant les demandes pressantes de coopération destinées à pallier ce problème, certains des États participants invoquent le principe VI sur la non-intervention dans les affaires intérieures. Mais ce principe porte sur les interventions illégales faites par contrainte. Il n'a pas été conçu pour s'appliquer aux obligations établies en vertu d'accords internationaux comme les pactes relatifs aux droits de l'homme.

Les États participants ont convenu, dans l'Acte final, de ne pas intervenir dans les questions relevant de la juridiction d'autres pays, mais il est clair que les droits de l'homme, tel le droit de quitter son pays et d'y retourner librement, ont préséance sur les questions de juridiction intérieure. En outre, nous avons convenu par l'Acte final de respecter le droit d'autrui d'établir ses lois et ses règlements, mais nous avons également convenu que, dans l'exercice de ce droit, nous devrions nous plier à nos obligations juridiques dictées par le droit international...

Un Louvre moins connu: la Commission économique France-Canada

C'est dans la salle Colbert de l'aile nord du Louvre, au ministère français de l'Économie, que s'est tenue le 31 octobre la Commission économique France-Canada présidée par M. Herb Gray, ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, et par M. Michel Cointat, ministre français du Commerce extérieur.

Origine et structure de la Commission

Il s'agissait de la troisième réunion de cette commission depuis qu'en 1974, les premiers ministres Trudeau et Chirac avaient décidé de donner un nouvel élan à la commission qui animait les rapports économiques France-Canada depuis la fin de la guerre, en la portant à l'échelon ministériel. Elle est ainsi devenue l'instrument par excellence de la coopération économique entre les deux pays. Les deux premiers ministres s'étaient d'ailleurs engagés à l'époque à doubler leurs échanges en cinq ans, ce qui fut fait même si la France et le Canada ne représentent toujours l'un pour l'autre qu'un p. cent, environ, de leurs marchés respectifs.

L'originalité de cette commission tient à la structure dont elle s'est dotée. Elle coiffe en effet deux groupes de travail qui se réunissent à intervalles plus fréquents au niveau des hauts fonctionnaires. Il y a, d'une part, le groupe de travail sur l'Énergie et les Matières premières et, d'autre part, le groupe de travail sur l'Industrie et l'Agriculture.

La dernière Commission s'était tenue à Ottawa en janvier 1977. Les aléas de la vie politique, tant française (élections législatives de 1978) que canadienne (élections de 1979 et de 1980), n'ont pas permis qu'elle se réunisse plus tôt. Par ailleurs, la visite au Canada, en février 1979, du premier ministre français, M. Raymond Barre, au cours de laquelle la coopération économique entre les deux pays avait été examinée en profondeur, exigeait que l'on prît un peu de recul pour évaluer l'évolution des dossiers engagés à cette occasion.

C'est ainsi que MM. Gray et Cointat ont tout d'abord procédé à un échange de vues sur la situation de leurs économies respectives pour ensuite analyser leur commerce bilatéral. Les ventes canadiennes en France ont connu depuis les derniers 18 mois une augmentation considérable telle que, pour la première fois, notre balance est excédentaire. En re-



M. Cointat (à gauche) accueillant M. Gray.

vanche, les exportations françaises vers le Canada stagnent; mais le volume global du commerce entre les deux pays atteint néanmoins quelque \$1,5 milliard ce qui, sans être suffisant pour des pays de cette importance dans le monde, n'en est pas moins appréciable. Les deux ministres ont ensuite décidé qu'il ne suffisait pas de tracer un bilan du passé mais qu'il fallait plutôt préparer l'avenir.

Plan d'action

C'est en ce sens qu'ils ont tracé un plan d'action à même le procès-verbal de la Commission. Les ministres sont ainsi convenus qu'un suivi assidu serait accordé, notamment, aux projets d'équipement au Canada pour lesquels la France a exprimé un intérêt prioritaire dont le brise-glace nucléaire, le gaz arctique dans ses trois composantes (procédé de liquéfaction du gaz, système de transport du gaz liquéfié par méthaniers brise-glace, approvisionnement en gaz), la construction navale et l'exploitation du charbon. Les ministres sont convenus par ailleurs que la condition essentielle du succès de ces projets résidait dans une participation à part entière de l'industrie canadienne.

On a également examiné les possibilités à long terme dans le domaine de l'aéronautique, notamment pour le renouvellement de l'escadrille française de *Canadairs* achetés par la France pour lutter contre les incendies de forêt. Le Canada va s'efforcer, par ailleurs, de

participer plus activement à la rationalisation de l'industrie française des produits forestiers. Dans le secteur automobile, l'arrivée des grandes sociétés françaises sur le marché nord-américain offre des possibilités nouvelles à l'industrie canadienne mais exige une réflexion préalable approfondie qui a été entamée de façon très fructueuse par le ministre Gray.

Enfin, des actions précises, à commencer par des échanges de missions, notamment entre petites et moyennes entreprises, seront amorcées dans les domaines de la péri-informatique, de l'agro-alimentaire, des énergies nouvelles, de l'océanologie, de la bureautique et des télécommunications.

Il s'est dégagé de cette commission une impression de grande maturité dans les rapports économiques entre les deux pays. Le hasard a fait qu'elle se soit tenue dans les jours qui ont suivi l'annonce du budget et de la nouvelle politique énergétique, et le sérieux qui se dégage de ces documents, le sens d'un long terme qui les imprègne ont favorablement impressionné.

Entente canado-roumaine sur les échanges agricoles et scientifiques

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a signé un protocole d'entente avec le ministre d'État roumain au Commerce extérieur et à la Coopération économique internationale, M. Alexandru Margaritescu.

L'entente vise à accroître les échanges scientifiques et agricoles entre les deux pays: échange de spécialistes et de scientifiques, échange d'informations scientifiques sur les plantes et les animaux, échange de technologie industrielle pour la production et la transformation des animaux et de leurs produits, échange de matériel génétique végétal. D'autres activités pourraient être ajoutées.

Le protocole d'entente recommande la formation d'un Comité mixte Canada-Roumanie sur la coopération en agriculture. Ce comité, qui servirait de plateforme à la consultation et aux échanges d'informations, serait formé de représentants des gouvernements des deux pays.

Parmi les domaines de coopération déjà prévus pour 1980-1981, mentionnons l'échange d'informations sur la production du colza et l'extraction d'huile, l'élevage des bovins laitiers et la production de céréales en sols non irrigués.

Restauration d'un des derniers forts du Régime français

Le fort Chambly fera l'objet d'une restauration complète qui lui rendra l'aspect qu'il avait en 1750, a annoncé récemment le ministre de l'Environnement, M. John Roberts. Ce fort est l'un des rares ouvrages fortifiés construits sous le Régime français qui soient restés bien conservés.

Dès 1921, l'on considérait le fort Chambly comme un lieu historique d'importance nationale et, en 1940, il devint officiellement parc historique national. Deux bâtiments se trouvent à l'intérieur des limites actuelles du parc: le fort et un corps de garde construit en 1814 durant la période de la garnison britannique. (La restauration de ce dernier bâtiment s'est terminée en 1978.)

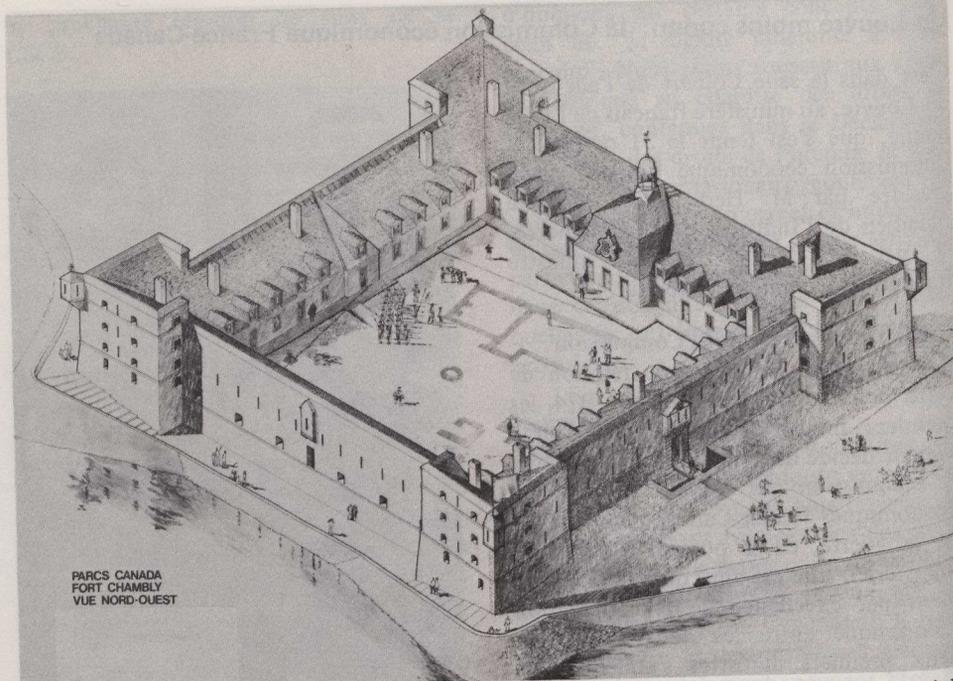
Le projet de restauration du fort Chambly vise la restitution de la volumétrie historique du fort, c'est-à-dire de son apparence extérieure, la restitution historique de l'aile de la chapelle afin de recréer l'ambiance intérieure de l'époque et, en dernier lieu, l'aménagement intérieur des deux autres ailes où seront logés salles d'exposition et d'interprétation ainsi que les bureaux de l'administration.

Histoire du fort

En 1665-1666, la France envoya en Nouvelle-France quatre compagnies du régiment de Carignan-Salières pour construire une série de postes fortifiés dans la vallée du Richelieu. Ces forts étaient destinés à soutenir une armée d'invasion que l'on projetait d'envoyer pour lutter contre les Iroquois.

L'un de ces forts construits en bois fut érigé sous la direction de Jacques de Chambly, à l'entrée d'un chemin de portage. En 1689, les Anglais s'allièrent aux Iroquois. Le gouverneur Vaudeuil ordonna donc, en 1709, la construction à Chambly d'un ouvrage de pierre pouvant résister à de l'artillerie légère. Mais le fort perdit rapidement son rôle défensif proprement dit lorsque l'on s'aperçut que l'ennemi pouvait transporter de l'artillerie lourde sur le fleuve. En 1737, la construction du fort Saint-Frédéric, au sud du lac Champlain, suppléa à cette faiblesse défensive.

Plus tard, sous le Régime anglais, Chambly fut relégué au second plan. Sa situation géographique fort avantageuse lui permit en revanche d'assumer diverses fonctions militaires importantes. Il servit



Maquette du fort Chambly après restauration. Le fort est situé aux environs de Montréal.

à la fois d'entrepôt, de lieu de bivouac et de rassemblement et de lien entre les postes les plus avancés et le centre de la Colonie. C'est pour cette raison que les Américains s'en emparèrent momentanément en 1775.

En 1812, lors de la guerre entre le Canada et les États-Unis, on construisit à Chambly un vaste camp militaire destiné à loger d'importants quartiers d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie. Il joua encore un rôle notable lors de la Rébellion de

1837, puis fut finalement abandonné en 1870.

Douze ans plus tard, il fut tiré de l'oubli par un habitant de Chambly, M. Joseph-Octave Dion, qui y entreprit d'importants travaux de restauration.

L'utilisation de matériaux de même nature que ceux de 1750 avec cependant des propriétés légèrement différentes permettra au visiteur de distinguer clairement ce qui appartient à l'histoire de ce qui appartient aux restaurateurs.

Création récente d'une Banque nationale d'emplois

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a annoncé le mois dernier l'ouverture d'une Banque nationale d'emplois (BNE) dont l'objet est de réduire le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, en particulier dans les métiers spécialisés.

La Banque permet aux 400 centres d'emploi du Canada (CEC) d'échanger des renseignements plus rapidement et avec plus d'efficacité. Ainsi, les CEC qui ne réussissent pas à combler un emploi dans leur secteur peuvent l'inscrire à la BNE. L'offre est diffusée aux autres CEC et les travailleurs intéressés sont mis en rapport avec l'employeur concerné.

Les CEC sont reliés directement par téléphone à un centre informatique situé à Hull (Québec). Ils peuvent mettre en mémoire les postes qui ne peuvent être

comblés dans leur secteur ou consulter l'ordinateur pour trouver un emploi à l'un de leurs clients. Il suffit de quelques minutes pour inscrire ou chercher un emploi dans l'ordinateur. Cela peut même se faire pendant que le client attend.

Afin d'assurer aux travailleurs locaux la priorité d'accès aux emplois, une offre peut être enregistrée dans le réseau national seulement avec l'autorisation de l'employeur, et s'il n'y a pas de candidats compétents dans la localité.

M. Axworthy s'est dit ravi des premiers résultats obtenus. Depuis la mise à l'essai du système en mars dernier, le fichier a pu maintenir un "stock" constant de quelque 5 000 offres d'emplois! Chaque jour, on y effectue de 500 à 600 recherches qui se révèlent fructueuses dans environ 80 p. cent des cas.

Accord canado-cubain

Le Canada et Cuba ont signé un accord en vue du règlement des réclamations déposées contre Cuba par des citoyens canadiens, a annoncé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

L'Accord a été signé le 7 novembre à La Havane par MM. Gary R. Harman, ambassadeur du Canada à Cuba, et Jose A. Fernandez De Cossio, vice-ministre cubain des Relations extérieures. Il entrera en vigueur dès l'échange des instruments de ratification, lequel devrait avoir lieu prochainement à Ottawa.

Les réclamations visées par l'Accord découlent des mesures de nationalisation et autres mesures analogues prises par le gouvernement de Cuba après la révolution et touchant des biens qui étaient la propriété de citoyens canadiens au moment de leur nationalisation. L'Accord ne vise pas les réclamations déposées par des compagnies d'assurances canadiennes au titre de leurs opérations commerciales à Cuba.

Centre d'essai pour satellites

Le gouvernement canadien a inauguré récemment un nouveau centre d'essai des satellites.

Après deux ans de travaux d'agrandissement et d'amélioration, le laboratoire David Florida du ministère des Communications est devenu un centre national offrant toutes les installations nécessaires à l'essai et au montage de satellites importants et complets de communication et de systèmes aérospatiaux. Les travaux ont coûté \$18 millions.

Le laboratoire offre maintenant à l'industrie canadienne un ensemble d'installations de pointe favorisant la position concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux, pour les satellites et les systèmes aérospatiaux.

Le laboratoire est situé à Nepean, dans la banlieue d'Ottawa. Il possède maintenant une chambre vacuo-thermique assez grande pour contenir les satellites compatibles avec la navette spatiale américaine, ainsi que de plus grandes installations réservées aux essais à la vibration et en salle anéchoïque.

L'industrie canadienne utilisera le laboratoire David Florida moyennant les prix de location fixés. Le premier satellite vérifié au laboratoire sera *Anik C-2*.

Parkas produits en série dans le Grand Nord canadien

Les techniques et les méthodes de production en série du Sud ont atteint une entreprise du Nord spécialisée dans la confection de parkas.

Le centre de couture d'Inuvik, installé sur les bords de l'océan Arctique, a été lancé en 1971 par l'administration des Territoires-du-Nord-Ouest. Il emploie aujourd'hui 40 ouvriers, inuit pour la plupart. Quatre ou cinq autres centres identiques ont été ouverts en 1979.

Le centre d'Inuvik produit chaque année quelque 8000 parkas multicolores à double épaisseur. Cette production dépasse largement celle du centre de Frobisher Bay, le deuxième centre en importance, qui ne produit cependant que 400 parkas par an.

Le secret de la productivité du centre d'Inuvik réside dans l'installation d'une chaîne de fabrication.

Parmi les plus nouvelles acquisitions, se trouve une machine à couper électrique, actionnée à la main, qui permet à des employés tels que Fat Eap Tu, un réfugié cambodgien, de couper en une fois 40 épaisseurs de tissu, obtenant ainsi suffisamment de pièces pour fabriquer 200 parkas.

Le parka se compose de deux pièces distinctes: une veste intérieure en épais molleton brodé à la main de petits dessins et personnages et une veste extérieure en tissu léger et imperméable, fait d'un



Une employée à l'oeuvre au centre de couture d'Inuvik, premier centre du Nord utilisant les méthodes de confection en série.

mélange de coton et de nylon. Les parkas, qui sont disponibles en 17 couleurs, se vendent environ \$240 pièce dans le Nord. Mais seulement 40 p. cent de la production sont écoulés dans le Nord. Le reste est destiné aux provinces du centre du Canada, où la demande se fait de plus en plus forte. On étudie actuellement la possibilité d'étendre le marché à d'autres provinces et même à l'étranger.



Une machine électrique permet de couper 40 épaisseurs de tissu en une seule opération.

L'Office de tourisme rend hommage à l'ASAE



Finnigan & Associatés

L'Office de tourisme du Canada (OTC) a rendu hommage récemment à l'American Society of Association Executives (ASAE) pour ses efforts dans le domaine de la promotion des réunions et congrès internationaux en lui remettant un trophée sous la forme d'une sculpture esquimaude. Ce trophée a été présenté par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Peter M. Towe (deuxième en partant de la gauche), au président du Conseil de l'ASAE, M. Mortimer B. Doyle, au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient également MM. Leonard H. Hoyle, vice-président de l'ASAE (extrême-gauche) et Georges G. Lavie, directeur de l'OTC à Washington (extrême-droite). La sculpture est l'oeuvre de Kingmeata Nung, artiste plein de promesses de la Coopérative de West Baffin à Cape Dorset (Territoires-du-Nord-Ouest). Elle mesure 60 centimètres et pèse 26,5 kilos. La collaboration étroite qui existe entre l'ORT et l'ASAE s'est avérée très profitable pour le Canada.

Une société albertaine se lance dans la fabrication du gasohol

La Mohawk Oil Company Limited de Calgary (Alberta), compte introduire le gasohol au Manitoba d'ici la fin de l'année.

Selon le président de la Société, M. Donald Skagen, la Mohawk a décidé de commercialiser le gasohol — mélange d'alcool pur et d'essence — au Manitoba parce qu'elle a la possibilité d'acquiescer une distillerie inactive à Minnedosa, localité située à 208 kilomètres au sud-ouest de Winnipeg.

La Société a l'intention de convertir la distillerie en vue de la production d'alcool pur à 100 p. cent pour la combustion des moteurs automobiles. L'alcool sera transporté par camion vers le terminal de pipe-lines de la Société, à Winnipeg, pour y être mélangé avec de l'essence ordinaire en vue de la production de gasohol.

"Nous espérons produire chaque année entre 4,5 et 6,7 millions de litres de

gasohol, ce qui nécessitera 750 000 boisseaux de céréales qui seront achetés aux fermiers de la région".

M. Skagen a ajouté que la Mohawk, qui a été fondée il y a 20 ans et qui exploite 300 stations d'essence, de la Colombie-Britannique à l'Ouest de l'Ontario, a décidé d'introduire le gasohol au Manitoba par suite de la décision récente du gouvernement de cette province d'exempter le gasohol de fabrication canadienne de toute taxe provinciale sur l'essence.

Le projet n'aurait pas été viable autrement, étant donné que l'alcool utilisé dans le mélange de gasohol revient actuellement plus cher que l'essence qu'il remplace. Mais la Mohawk estime que l'exonération fiscale de quatre cents du litre lui permettra d'offrir le gasohol à un prix soutenant la concurrence avec l'essence ordinaire.

Nouvelle victoire de J. Gareau

Une Montréalaise a obtenu la seconde place au Marathon féminin de Tokyo qui a eu lieu le 16 novembre.

Mlle Jacqueline Gareau a couru les 42,195 kilomètres en 2 h 30 m 58 s, améliorant ainsi son propre record de 44 s.

Le marathon de Tokyo était le troisième auquel participait Mlle Gareau cette année. Elle avait, plus tôt, gagné le marathon de Boston (États-Unis) et terminé deuxième à Montréal.

La gagnante du marathon de Tokyo est une Anglaise, Mme Joyce Smith, qui a parcouru la distance en 2 h 30 m 27 s.

Notons que lors du congrès récent des inhalothérapeutes du Québec, les participants ont décerné à Mlle Gareau le titre d'inhalothérapeute de l'année pour avoir, par ses exploits sportifs, fait connaître sa profession. (Les inhalothérapeutes sont des techniciens chargés du maniement des appareils respiratoires dont ont besoin certains malades.)

Film de l'ONF sur l'alcoolisme

Comment devient-on alcoolique? pour quoi? à quel moment le réalise-t-on? est-il possible de guérir? et comment? Autant de questions auxquelles répond un nouveau film de l'Office national du film (ONF), *Le menteur*.

Le film se divise en deux parties. Dans la première, intitulée *L'Alcoolisme: la maladie*, on montre d'abord que l'alcoolisme est un besoin incontrôlable d'alcool. On y décrit ensuite les phases de la maladie qui conduit alternativement de l'euphorie la plus grande à la dépression la plus complète. L'on y évoque finalement la période où l'individu se rend compte qu'il doit renoncer à boire pour vivre.

La deuxième partie du film, *L'Alcoolisme: la thérapie*, prend un caractère plus intime alors que des malades en traitement et d'anciens alcooliques racontent leur combat perpétuel. Avec l'aide de thérapeutes et de mouvements antialcooliques, ils doivent apprendre à reprendre confiance en eux et à communiquer avec leurs semblables. Le combat est dur: un alcoolique sur trois seulement réussit à remonter la pente. Les autres s'acheminent irrémédiablement vers la déchéance, la folie, la mort.

Le menteur est une réalisation de Robert Séguin.

La chronique des arts

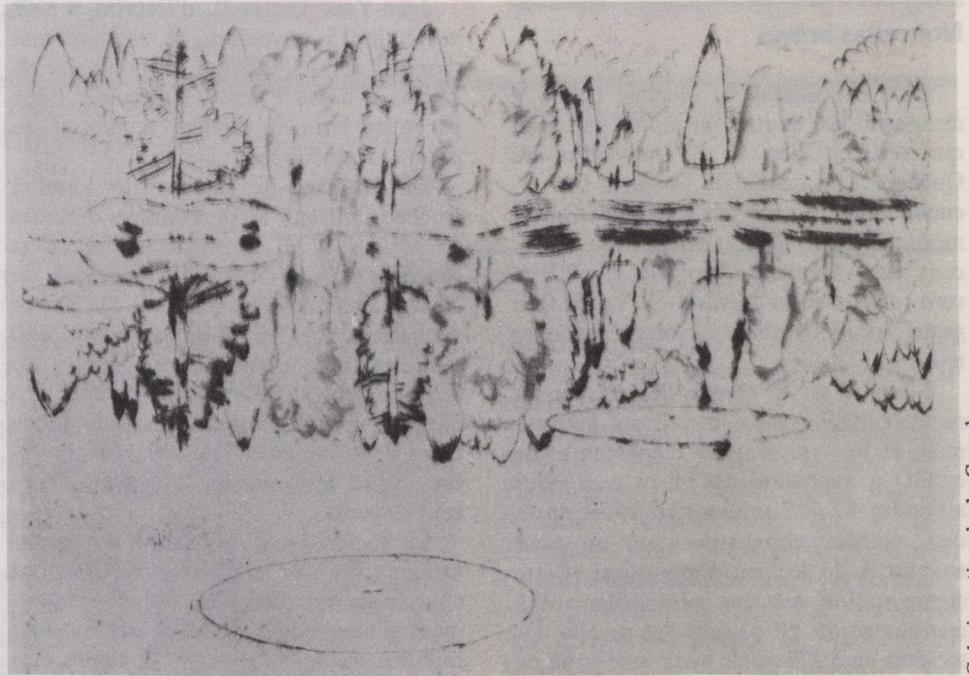
Reflets dans un miroir, estampes de David Milne à la Galerie nationale

Peintre, aquarelliste et graveur, David Milne (1882-1953) est l'un des artistes canadiens les plus originaux. Environ 200 de ses oeuvres font l'objet d'une exposition spéciale présentée actuellement à la Galerie nationale du Canada à Ottawa.

L'Exposition, intitulée *Reflets dans un miroir d'eau: estampes par David Milne*, regroupe 170 estampes et 29 aquarelles et peintures ayant un lien. Les premières estampes de Milne, un groupe de 22 eaux-fortes et pointes sèches exécutées entre 1909 et 1912, marquent la transition entre les deux carrières de l'artiste qui fut dessinateur commercial avant de devenir peintre professionnel.

Les plus importantes de ses estampes sont les pointes sèches à plaques multiples, technique inventée par Milne. Grâce à ce procédé original, l'artiste explorait ses théories des couleurs et innovait sans contrainte; ainsi, par exemple, il variait les couleurs entre les diverses impressions d'une même pointe sèche, de sorte qu'on n'en trouve jamais deux identiques.

Les estampes et les peintures de David



David Milne, *Eau calme et poissons (seconde version)*, 1941, pointe sèche en couleurs.

Milne sont étroitement apparentées entre elles. Une série d'aquarelles, de peintures et d'estampes *La maison de Mt Riga* (1922) sera exposée intégralement; elle comprend trois aquarelles, une peinture

et trois pointes sèches en couleurs. Ces dernières furent les toute premières de Milne, qui les grava avec une aiguille à repriser et les tira dans uneessoreuse à linge empruntée à une voisine.

Remise de prix littéraires

Un poète à la renommée déjà bien établie et un écrivain débutant ont reçu chacun un prix littéraire, le 12 novembre à Montréal.

Prix de la Presse

Le prix littéraire de *La Presse* est allé au poète Paul-Marie Lapointe dont le jury a voulu souligner la qualité et la continuité de l'oeuvre. Le Prix est de \$7 500.

Paul-Marie Lapointe a publié, entre autres: *Le Vierge incendié* (1948), *Écritures et tombeau de René Crevel* (1979). L'ensemble de son oeuvre (1948-1960) est publié sous le titre *Le Réel absolu* (éditions de l'Hexagone). Un choix de ses poèmes a été publié par les presses de l'Université de Pittsburgh (États-Unis) sous le titre, *Terror of the Snows*.

Prix Esso

Le prix Esso du Cercle du livre de France a été décerné à Françoise Dumoulin-Tessier pour son premier roman *Le Salon vert*. L'auteur est originaire de Québec. L'une de ses oeuvres, un télé-théâtre, sera bientôt jouée à la télévision.

Exposition d'art canadien des années 70 présentée en Europe

Une exposition d'oeuvres d'artistes canadiens éminents, intitulée *Dix artistes canadiens des années 70*, sera présentée dans différents centres européens en 1980-1981. Le public canadien a pu admirer en avant-première les oeuvres de cette exposition à l'Art Gallery of Ontario, à Toronto, du 6 septembre au 19 octobre, avant son départ pour le Danemark, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique.

L'Exposition comprend 57 oeuvres créées ou produites au cours des années 70 par les artistes suivants: Iain Baxter/N.E. THING CO., Jack Bush, Peterson Ewen, Murray Favro, Garry Neill Kennedy, Ron Martin, Guido Molinari, David Rabinowitch, Royden Rabinowitch et Michael Snow.

Le conservateur en chef de la Galerie, M. Roald Nasgaard, explique qu'il a opté pour une exposition de groupe qui soit suffisamment importante pour permettre au public d'apprécier la variété et la richesse de la production artistique canadienne, tout en limitant le nombre d'exposants, ce qui lui a permis de présenter un ensemble important d'oeuvres de

chaque artiste.

Les oeuvres exposées proviennent de la collection de l'Art Gallery of Ontario, de la Galerie nationale du Canada, de la Banque d'art du Conseil des arts ainsi que de la collection particulière de chaque artiste. Certaines oeuvres ont aussi été réalisées en prévision de l'Exposition, notamment les dessins de David et Royden Rabinowitch et la nouvelle création de Garry Kennedy.

Certains artistes sont déjà connus en Europe. M. Nasgaard précise que la participation de Jack Bush présente un intérêt particulier pour les Européens. En effet, malgré son décès survenu en 1977, cet artiste canadien, un des rares à s'être taillé une réputation internationale, continue d'occuper une place de choix sur la scène artistique canadienne. La dernière oeuvre de Guido Molinari est caractéristique de la peinture montréalaise, dont l'originalité est sans égale. Michael Snow et Iain Baxter, qui sont aussi connus à l'étranger, ont également exercé une influence marquante avant les années 70, et ils continuent à innover.

Nouvelles brèves

Le Parti libéral du Québec (PLQ) a remporté les quatre élections partielles qui ont eu lieu le 17 novembre au Québec. Les candidats libéraux ont recueilli 60,8 p. cent des voix dans Outremont, 40,8 p. cent dans Johnson, 47 p. cent dans Mégantic-Compton et 62,5 p. cent dans Brôme-Missisquoi. Le PLQ a gagné les 11 dernières élections partielles tenues au Québec.

L'impôt sur le revenu déclaré par les sociétés établies au Canada (sauf les assureurs et les coopératives d'épargne et de crédit) a augmenté de 11 p. cent pour atteindre \$7 467 millions en 1978, après deux années consécutives où on avait enregistré de légères diminutions. Cette augmentation est due principalement à une hausse de 28 p. cent des profits des sociétés en 1978 après avoir augmenté de 5 p. cent en 1977 et de 4 p. cent en 1976. Les secteurs où les plus importantes hausses des impôts ont été réalisées sont les mines métalliques (augmentation de 129 p. cent à \$133 millions), les métaux primaires (hausse de 75 p. cent à \$100 millions), l'industrie du papier et activités connexes (augmentation de 62 p. cent à \$231 millions) et l'industrie du bois (hausse de 61 p. cent à \$191 millions).

En 1979, il y avait au Canada 689 entreprises dont l'activité principale était de fournir le traitement des données, le logiciel, les systèmes informatiques et d'autres services connexes. Les recettes totales d'exploitation de ces entreprises se sont chiffrées à \$638 millions. Trente autres compagnies dont l'activité principale était la vente et la location du matériel informatique ont déclaré des recettes d'exploitation totalisant \$929,9 millions.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Jean-Yves Thériault, d'Ottawa, a remporté, le 15 novembre, le championnat mondial de kick-boxing. Thériault, âgé de 25 ans, a défait l'Américain Robert Biggs par mise hors de combat technique au premier round.

Un étudiant de l'Université Laval à Québec, suivant le programme d'études en actuariat, M. Denis Latulippe, s'est classé deuxième de toute l'Amérique du Nord au premier examen de la Society of Actuaries. Sur les 1658 candidats, 660 seulement ont obtenu la moyenne.

Mme Alexa McDonough, d'Halifax, a été élue chef du Nouveau Parti démocratique de la Nouvelle-Écosse le 16 novembre. Mme McDonough a obtenu 78 p. cent des votes.

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) et la Bank of America ont annoncé la signature d'accords de financement d'une valeur globale de US \$22,5 millions en vue d'appuyer la vente, évaluée à US \$28,1 millions, d'une plateforme de forage sous-marin par Les Chantiers Davie Limitée (Davie), de Lauzon (Québec), à Global Marine Drilling Co., de Houston (Texas). Cette quatrième des huit plates-formes destinées à Global Marine Drilling, construite par Davie, est une installation de forage autonome mobile qui repose sur le fond marin au moyen de montants hydrauliques. La vente engendrera quelque 747 années-personne chez Davie et d'autres fournisseurs au Canada.

Les Plouffe, grand succès de la télévision des années 50 porté à l'écran récemment (*Hebdo Canada*, vol 8, n. 36), sera distribué aux États-Unis et dans le monde par Columbia Pictures Inc., société multinationale de Los Angeles (États-Unis).



La filiale irlandaise de la compagnie canadienne Bombardier, Bombardier (Ireland) Limited, a livré à Shanon (République d'Irlande), le premier des 750 autobus qu'elle doit fabriquer d'ici sept ans pour la Coras Iompair Eireann (CIE), entreprise d'État qui contrôle l'ensemble du transport en commun de surface en Irlande. Le véhicule ci-dessus est un des trois modèles que Bombardier construira pour CIE. Un des deux autres modèles aura deux étages.